

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 12 décembre 2016 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Mélanie Vogt, conseillère  
Michel Ducharme, conseiller  
Colette Gagnon, conseillère  
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes pour la période du 7 novembre au 12 décembre 2016 et du journal des salaires ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Nomination du Pro-maire pour l'année 2017 ;
6. Reconduction du contrat de déneigement des stations de pompage, des eaux usées et des bornes sèches pour la saison 2016-2017 ;
7. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017 ;
8. Adoption du règlement 2016-08 code d'éthique et déontologie des élus municipaux ;
9. Demande de dérogation - Reconnaissance de fermette au 1529, Rang 10 ;
10. Avis de motion modification au plan d'urbanisme agrandissement de la zone A à même la zone RUR ;
11. Résolution adoptant le projet de règlement et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ;
12. Avis de motion au modifiant le règlement zonage concernant diverses/concordance au règlement 343 et 344 de la MRC ;
13. Résolution adoptant le 1<sup>er</sup> projet de règlement amendement le règlement de zonage et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation ;
14. Avis de motion modifiant le règlement lotissement concernant diverses/concordance au règlement 344 de la MRC ;
15. Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation ;
16. Avis de motion modifiant le règlement de permis et certificats pour changer la tarification des infractions et pénalités et d'ajuster les dispositions relatives à l'obligation d'obtenir un certificat de localisation ;
17. Avis de motion modifiant le règlement de construction ;
18. Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation ;
19. Suivi des dossiers du mois en cours ;
20. Lecture de la correspondance ;
21. Varia ;
22. Période de questions de l'assistance ;
23. Levée de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il profite de cette dernière rencontre de 2016 pour souhaiter à tous ses meilleurs vœux de Noël et pour la nouvelle année. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

**2016-163 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** l'ordre du jour du 12 décembre soit adopté tel que proposé.

**Que** le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2016-164 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016**

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** le procès-verbal du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2016-165 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 7 novembre au 12 décembre 2016**

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3681 à #3XXX au montant de 101 001.53\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 12 décembre 2016.

---

Suzanne Crête, g.m.a.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2016-166

**Nomination du Pro-Maire 2017**

**Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** Monsieur Dominique Poulin, conseiller, soit nommé pro-maire en remplacement du maire Alain St-Pierre si celui-ci n'est pas en mesure d'être présent lors des réunions de la M.R.C. du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Et celui-ci accepte.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2016-167

**Soumissions pour le déneigement des stations de pompage des eaux usées et des bornes sèches pour la saison hivernale 2016-2017**

**Attendu que** Transport Yvan Pothier a assuré le déneigement des stations de pompage et des bornes sèches pour la saison hivernale 2015-2016 ;

**Attendu que** le déneigement est sur appel seulement ;

**Attendu que** le prix suggéré reste le même que la dernière saison, soit de 2 000.00\$ avant taxes ;

**Attendu que** Monsieur Pothier s'engage au déneigement assidu des stations de pompage et des bornes sèches ;

**Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

**Que** la municipalité autorise le montant forfaitaire de 2 000.00\$ avant taxes pour la saison 2016-2017.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2016-168

**Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017**

**Attendu que** l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** les séances du conseil se tiendront chacune à 19h00 aux dates suivantes :

Lundi le 09 janvier	Lundi le 10 juillet
Lundi le 06 février	Lundi le 28 août
Lundi le 06 mars	Lundi le 11 septembre
Lundi le 03 avril	Lundi le 02 octobre
Lundi le 08 mai	Lundi le 13 novembre
Lundi le 05 juin	Lundi le 11 décembre

**Qu'un** avis public du contenu du présent calendrier sera affiché pour consultation conformément à la loi.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

2016-169

**Adoption du règlement 2016-08 amendant le règlement 2016-05 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus**

---

**Règlement numéro 2016-08  
Code d'éthique et de déontologie des  
élus de la Municipalité Saint-Albert**

---

**Attendu que** le législateur a adopté le 10 juin dernier, le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politiques, c. 17) ;

**Attendu que** parmi les nombreuses modifications à différentes lois concernant les organismes municipaux, il faut noter l'obligation faite aux municipalités de modifier le code d'éthique des élus ;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2016 ;

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Et résolu** à l'unanimité d'**adopter** le présent code d'éthique et de déontologie suivant, celui-ci fait partie intégrante du règlement 2014-01 :

**ARTICLE 1 : Nouvelle règle pour le code d'éthique des élus**

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 3.1

**ARTICLE 2 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

---

Alain St-Pierre, maire  
Directrice-générale /  
Secrétaire-Trésorière

---

Suzanne Crête,

**AVIS MOTION DONNÉ LE : 7 novembre 2016**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT LE : 12 décembre 2016**

**ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION LE : 13 décembre 2016**

**Ce règlement doit être adopté à chaque année d'élection générale en vertu de l'article 7 à 13 LERM**

2016-170

**Reconnaissance de fermette - 1579, Rang 10, Propriété de Pierre Duchesne**

**Attendu que** Monsieur Pierre Duchesne désire vendre sa propriété du 1579, Rang 10 situé dans la zone A2 ;

**Attendu que** les futurs acquéreurs souhaitent garder quatre (4) chevaux, malgré que la superficie actuelle de son terrain soit de 3 805.80 mètres carrés ;

**Attendu que** celui-ci a fourni avec sa demande de dérogation, un document affirmant un droit d'exploitation en date de juin 1983 au nom de l'entreprise de Ferme Léo Lessard ;

**Attendu que** Monsieur Duchesne a informé verbalement l'inspecteur municipal de la municipalité, qu'il avait une entente avec Ferme Landynoise inc. concernant la gestion du fumier ;

**Attendu que** le règlement de zonage actuel de la municipalité, à l'article 15.21, exige une superficie minimale de 9 000 mètres carrés dans les zone A et AF ;

**Attendu que** la MRC d'Arthabaska modifiera le schéma d'aménagement d'ici la fin de l'année 2016 et laissera à la discrétion de chacune des municipalités le pouvoir de déterminer la superficie minimale pour les petits élevages ;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme a exigé une copie de l'entente concernant la gestion du fumier avant de soumettre la recommandation au conseil ;

**Attendu que** Monsieur Duchesne a remis à la municipalité la dite entente pour la gestion du fumier ;

**Attendu que** les futurs acquéreurs devront se conformer aux mêmes exigences, sinon la demande deviendra caduque ;

Par conséquent, il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**D'accepter** la demande de reconnaissance de petite fermette de Monsieur Pierre Duchesne.

**Adopté** à l'unanimité des conseiller.

**2016-171 Avis de motion - Adoption du règlement d'urbanisme - Agrandissement de la zone A à même la zone RUR**

Madame Diane Kirouac, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-01 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'agrandir l'affectation agricole à même une partie de la zone rurale.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2016-172 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le projet du plan d'urbanisme n° 2017-01.

Le présent projet de règlement n° 2017-01 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- D'agrandir l'affectation agricole à même une partie de l'affectation rurale.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 janvier 2017, à 18h45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**2016-173      Avis de motion - Adoption du règlement amendant le règlement de zonage**

Madame Mélanie Vogt, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-02 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 343 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout de dispositions particulières pour la garde et l'élevage de poules.
- D'incorporer les dispositions du règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
  - La modification des dispositions régissant les zones à risque de mouvement de terrain ;
  - L'ajout de dispositions permettant de construire dans les zones de mouvements de terrain conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.
- D'agrandir la zone R-8 à même une partie de la zone R-7 ;
- D'agrandir la zone M-1 à même une partie de la zone M-2 ;
- D'agrandir la zone A-3 à même une partie de la zone R-15 ;
- D'agrandir la zone M-3 à même une partie de la zone R-8 ;
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- D'ajouter des dispositions relatives à un abri à bois ;
- D'ajuster les usages faisant partis du groupe « Services intégrés à l'habitation » ;

De réaliser une mise à jour de plusieurs dispositions pour une meilleure application du règlement.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2016-174

**Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2017-02.

Le présent projet de règlement n° 2017-02 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 343 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout de dispositions particulières pour la garde et l'élevage de poules.
- D'incorporer les dispositions du règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions ;
  - La modification des dispositions régissant les zones à risque de mouvement de terrain ;
  - L'ajout de dispositions permettant de construire dans les zones de mouvements de terrain conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.
- D'agrandir la zone R-8 à même une partie de la zone R-7 ;
- D'agrandir la zone M-1 à même une partie de la zone M-2 ;
- D'agrandir la zone A-3 à même une partie de la zone R-15 ;
- D'agrandir la zone M-3 à même une partie de la zone R-8 ;
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- D'ajouter des dispositions relatives à un abri à bois ;
- D'ajuster les usages faisant partis du groupe « Services intégrés à l'habitation » ;
- De réaliser une mise à jour de plusieurs dispositions pour une meilleure application du règlement.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 janvier 2017, à 18h45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2016-175

**Avis de motion - Adoption du règlement amendant le règlement de lotissement**

Madame Diane Kirouac, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-03 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :

- L'ajout de dispositions lors de la réalisation d'une opération cadastrale à l'intérieur d'une zone de mouvement de terrain ;
- L'ajout de dispositions permettant une opération cadastrale conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- De clarifier les dispositions relatives aux droits acquis ;
- D'ajouter des dispositions relatives aux redevances pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2016-176**

**Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**Proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le projet de règlement d'amendement au règlement de lotissement n° 2017-03.

Le présent projet de règlement n° 2017-03 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 344 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout de dispositions lors de la réalisation d'une opération cadastrale à l'intérieur d'une zone de mouvement de terrain ;
  - L'ajout de dispositions permettant une opération cadastrale conditionnellement aux recommandations d'une expertise géotechnique spécifique préparée par un ingénieur.
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- De clarifier les dispositions relatives aux droits acquis ;
- D'ajouter des dispositions relatives aux redevances pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 janvier 2017, à 18h45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**2016-177**

**Avis de motion - Adoption du règlement amendant le règlement de permis et certificat**

Madame Colette Gagnon, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-04 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin de :



- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités ;
- D'ajuster les dispositions relatives à l'obligation d'obtenir un certificat de localisation.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2016-178      Avis de motion - Adoption du règlement amendant le règlement de construction**

Madame Diane Kirouac, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2017-05 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 346 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'abrogation des dispositions relatives aux appareils de captages d'images ou systèmes de vision nocturne.
- De retirer les dispositions du code national du bâtiment de son règlement de construction ;
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités.

Une dispense dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2016-179      Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le projet de règlement d'amendement au règlement de construction n° 2017-05.

Le présent projet de règlement n° 2017-05 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement 346 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'abrogation des dispositions relatives aux appareils de captages d'images ou systèmes de vision nocturne.
- De retirer les dispositions du code national du bâtiment de son règlement de construction ;
- De mettre à jour la tarification des infractions et pénalités.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 janvier 2017, à 18h45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2016-180

**Levée de la séance ordinaire du 12 décembre 2016**

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la séance ordinaire du 12 décembre 2016 soit levée à 19h24.

---

Alain St-Pierre, maire

---

Suzanne Crête,  
Directrice-générale /  
Secrétaire-trésorière